Nieuport :

Le MOE et le CD92 rappellent que le programme impose la démolition de l'estacade au droit de la péniche. En phase travaux, le déplacement de la péniche Nieuport est indispensable.

La Ville précise que la démolition de l'estacade fait bien partie de l'aménagement souhaité.

Eclairage :

Le CD 92 et le MOE souhaite connaitre les attentes de la Ville pour la mise en lumière de la Promenade. Le choix se porte soit sur un éclairage artistique (mise en scène de la Promenade, avec reflets sur le Solarium) soit sur un éclairage classique. L'éclairage artistique représenterait un surcoût de conception probablement modéré et un surcoût et des contraintes d'exploitation important.

La Ville demande simplement à garder une certaine cohérence conceptuelle, et si cela entraîne des surcoûts de maintenance, il faut savoir combien cela représente concrètement avant de se prononcer.

Téléphérique :

Un téléphérique est actuellement monté sur le Parc. Il sert à déplacer les déblais du chantier de la ZAC de Clichy. Le téléphérique devrait rester en place pour une durée d'un an à compter d'Avril 2019 puis être démonté. Le CD92 et le MOE souhaitent que ce démontage inclue bien les superstructures tout comme les ouvrages de fondations du téléphérique.

Inventaire Faune Flore et conséquences sur le projet :

Pour ne pas perturber la circulation sur la RD7 pendant la phase travaux, le MOE prévoit des travaux fluviaux (cf point V du PowerPoint, diapo 21).

A ce propos, le CD92 informe que l'inventaire Faune/Flore de la Seine et des berges récemment transmis révèle des enjeux forts sur le site dont il faut tenir compte dans le projet. Le MOE précise qu'il examinera les documents et sollicitera le CD92 au besoin pour disposer des éléments les plus précis pour définir les mesures d'évitement/réduction/compensation des impacts.

Profil type n°4 - Solution A - Séquence A

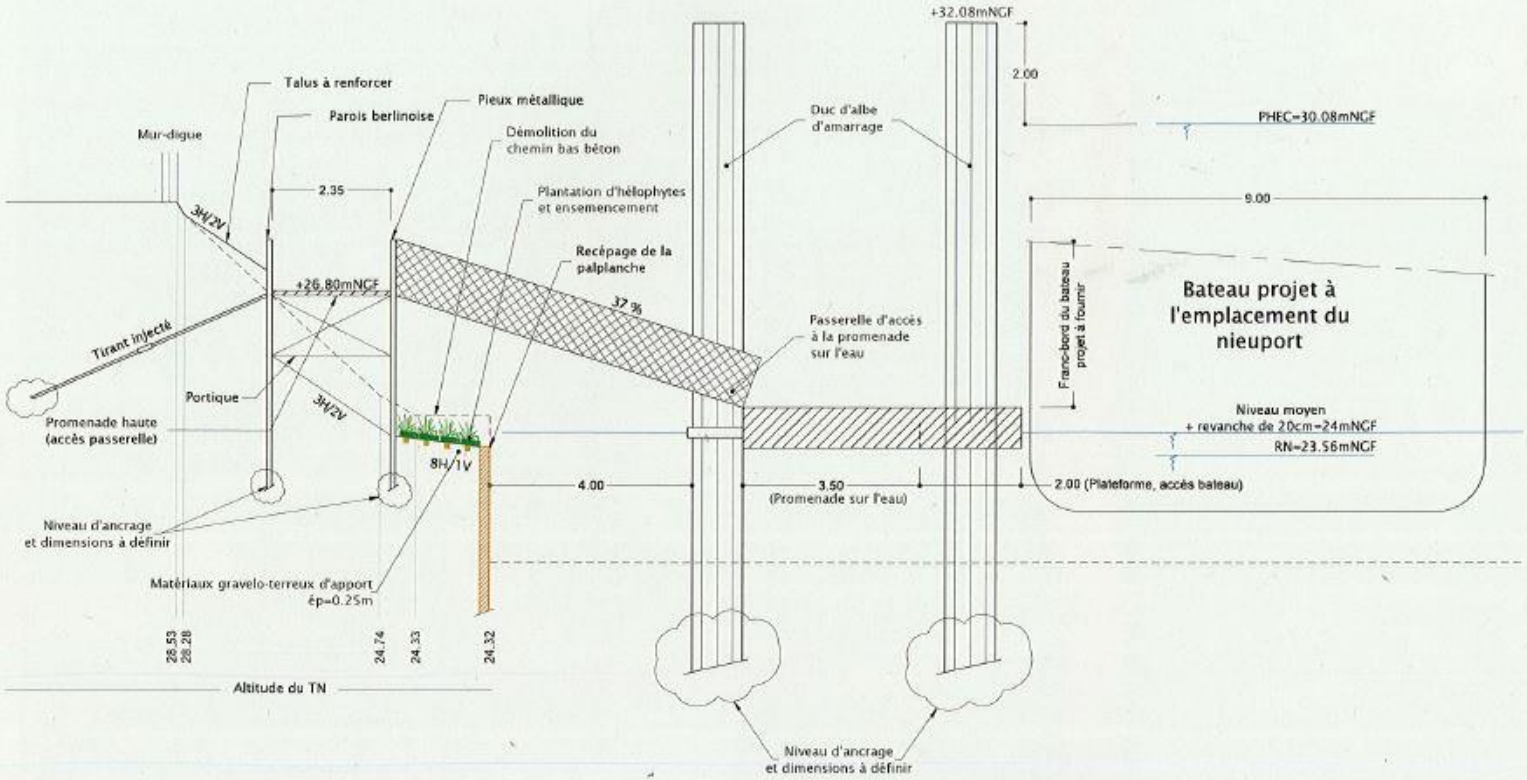

Maître d'Oeuvre : egis	EP 001	Affaire N° FLG0005	HAUTS-DE-SEINE MOE relatif à l'aménagement d'une promenade bleue sur le territoire d'Asnières-sur-Seine
	Echelle 1/75 Date Mai 2019	Indice A	
	Dessiné par B.L.	Vérifié par C.B.	Coupe techniques d'aménagement Profil 4 - Solution A - Sequence A

/ ORIENTATIONS ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

/ SÉQUENCE PAR SÉQUENCE : SÉQUENCE A

/ COUPE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE AU DROIT DES BATEAUX LOGEMENT

Tout comme l'embarcation qui s'installera à la place de la péniche Nieuport et pour les mêmes raisons de continuité des aménagements, l'emplacement des deux péniches d'habitation situées sur ce secteur réaménagé pourra être avancé dans le lit du fleuve.
Les appontements seront à repenser.
L'accès depuis la route départementale 7 est maintenu et modifié pour permettre de créer un accès en rampe favorisant l'accessibilité des différents usagers. S'appuyant sur le talus haut maçonné existant, cette rampe prend place à l'emplacement du replat existant.

Exemple d'aménagement

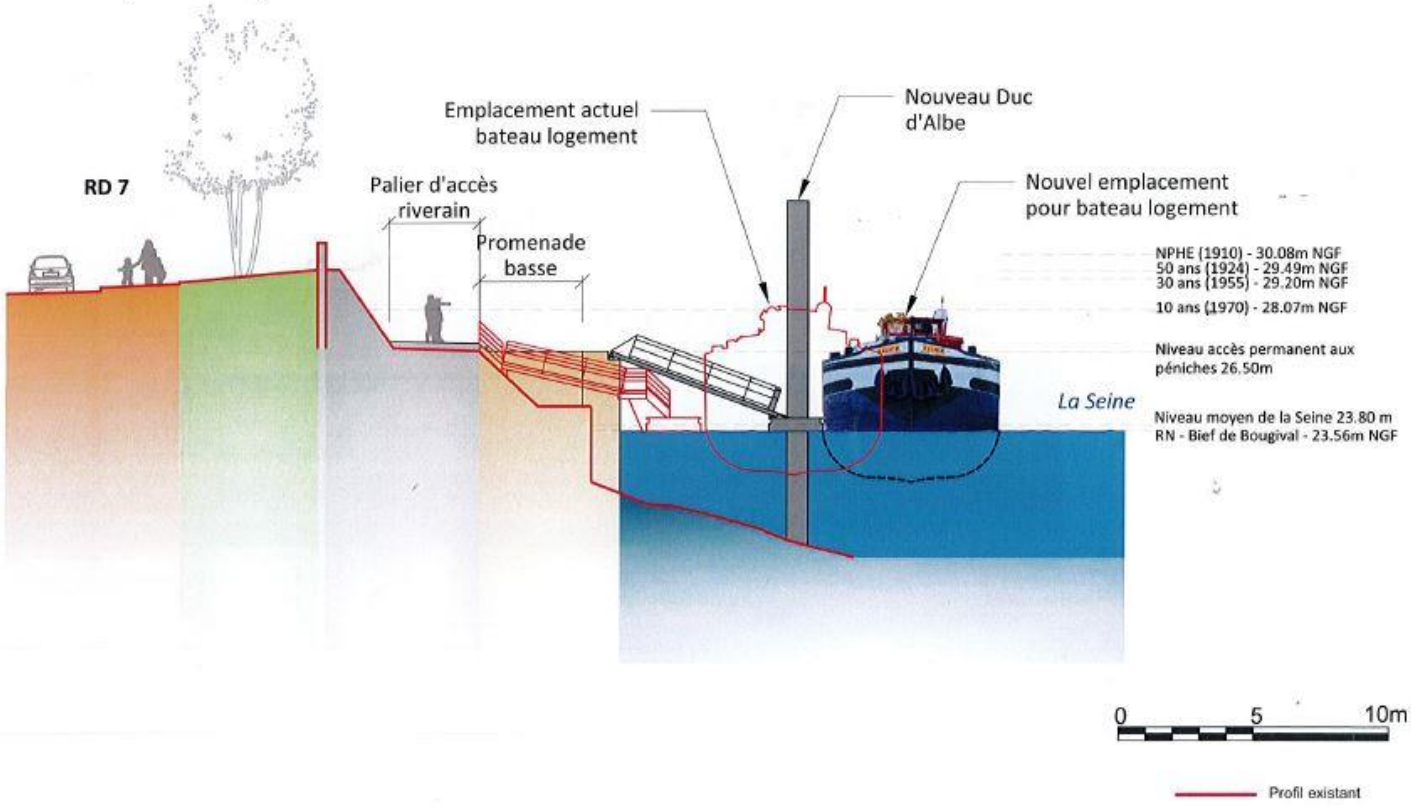

/ ORIENTATIONS ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

/ SÉQUENCE PAR SÉQUENCE : SÉQUENCE A

/ COUPE AU DROIT DE L'ESTACADE À DÉTRUIRE
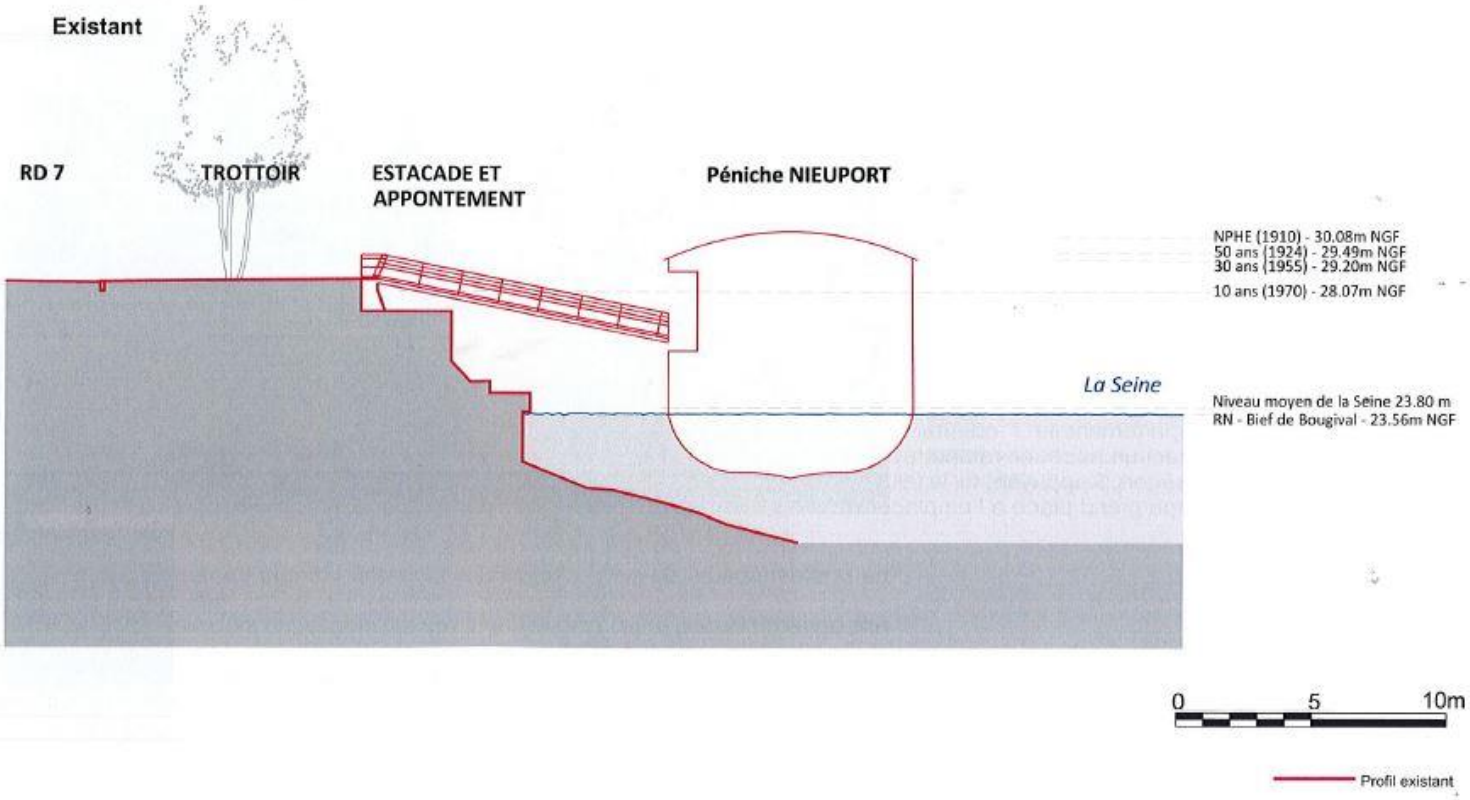
Dans cette section, la démolition de l'estacade est à intégrer.
Quoiqu'il en soit, le prolongement de la promenade basse pourrait nécessiter d'opérer à un éloignement des péniches de quelques mètres dans la Seine par rapport à la position actuelle afin de rendre les usages privés et publics compatibles. Ce déplacement rendra nécessaire la recomposition des appontements.
Les accès depuis la RD7 seront maintenus et le trottoir correspondant repensé en relation avec les aménagements de la promenade bleue.